



Canton de
Bordères/Echez

Commune d'IBOS

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Envoyé en préfecture le 02/09/2026
Reçu en préfecture le 02/09/2026
Publié le 02/09/2026
ID : 065-216502260-20260831-D2026055-DE

2026/055

Séance du 31 août 2026 à 18h

Présents : VINCENT Gisèle, SOULÉ-PÉRÉ Philippe, MARQUEZ Stéphanie, DUHAMEL Michel, CAZABAN Laetitia, ABADIE Sébastien, DE LUYCKER Diane, ALMENDRO Serge, ARRIZABALAGA Alexandre, MARTY-MAHE Ingrid, CASTERA Yves, VERDIÉ Marie, ESPOUEY Jérôme, POUBLAN Jean-Damien, BOURDEAU Christine, BORDAT Élisabeth, LHOSSEIN Bernard, BOUHABEN Laurent.

Absents : MADELAINE Jean-Christophe, TOSON Régine (donne procuration à Gisèle VINCENT), TRÉBUCQ Sandrine, ÉCORCHON Caroline (donne procuration à Stéphanie MARQUEZ), GUIRAUD Nathalie (donne procuration à Élisabeth BORDAT).

Elu secrétaire de séance : Jean-Damien POUBLAN

Nombre de conseillers en exercice : 23

Date de la convocation : 18 août 2026

SOLIDARITÉ EN FAVEUR DES COMMUNES SINISTRÉES PAR LES INCENDIES

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L1111-1 ;

Des incendies d'une intensité exceptionnelle se sont déclarés en France, ont ravagé près de 115 000 hectares, et nécessité l'évacuation de nombreuses communes, provoquant une catastrophe humaine, sociale, environnementale et économique.

Face à ce drame, l'Association des maires de France et des présidents d'intercommunalité (AMF) appelle les communes et les intercommunalités de France métropolitaine et d'Outre-mer à apporter, au plus vite, un soutien financier aux opérations d'urgence en cours ou en préparation, ainsi qu'à la longue phase d'accompagnement nécessaire.

Sensible aux dégâts matériels que cette catastrophe d'une ampleur exceptionnelle engendre, la commune d'Ibos tient à apporter son soutien et sa solidarité aux communes impactées.

Aussi, il est proposé au conseil municipal de soutenir les communes impactées dans la mesure de ses capacités, en effectuant un don d'un montant de 2 000 € à l'Association des maires de France AMF Aides sinistrés, à qui il reviendra de reverser ce don aux collectivités sinistrées.

Ainsi informé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve ce soutien aux communes sinistrées et habilite Madame le Maire à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération.

Le secrétaire de séance
Jean-Damien POUBLAN

Le Maire,
Gisèle VINCENT